



COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 8 juillet 2025

<p><u>Date de convocation</u> 01/07/2025</p> <p><u>Date d'affichage</u> 01/07/2025</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 22 Présents : 14 Votants : 17</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Elisabeth WITTMER</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Martine HENRION.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Martine CAVALLASCA, Mme Emilie DEMOULIN, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, M. Francis GRENIER, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Remy NOEL, M. Ghislain TASSIN, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme Sylvie BONALY, Mme Fabienne BRIAND, Mme Françoise LAVILLAT (procuration Mme GALLIMARD), M. Bertrand LEPOUTERE (procuration à M. Thierry MARCHAL), M. Philippe LOUIS, M. Aurélien PARISSE, M. Denis PICARD (procuration M. DESALME), Mme Amélie SAINTOT.</p>
--	---

Délibération
N°18-2025

**Délibération actant l'avis formulé par la CRC et l'arrêté
préfectoral portant règlement du budget primitif 2025**

Vu l'absence de délibération du conseil municipal pour le vote du budget primitif 2025 de la commune et du CCAS,

Vu les articles L.1612-2, L.1612-4, L.1612-5, L.1612-7, L.1612-19, R.1612-8, R.1612-11 et R.1612-19 à R.1612-25 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu la saisine préfectorale de la chambre régionale des comptes Grand Est du 13 mai 2025 visant à formuler des propositions en vue du règlement du budget principal et du budget du CCAS de la commune,

Vu l'avis du 12 juin 2025 de la chambre régionale des comptes Grand Est constatant le défaut d'adoption du budget primitif 2025 principal et annexe, et formulant des propositions en vue de leur règlement,

Vu l'arrêté préfectoral portant règlement du budget primitif 2025, principal et annexe, en date du 27 juin 2025,

Conformément aux dispositions de l'article L.1612-19 du CGCT, le conseil municipal doit être tenu informé de l'avis formulé par la chambre régionale des comptes ainsi que l'arrêté préfectoral du 27 juin 2025 joints en annexe de cette délibération,

Le budget primitif 2025 « principal » est arrêté comme suit :

- En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'élèvent à 1 561 186 €
- En section d'investissement les dépenses et les recettes s'élèvent à 201 268 €

Le budget annexe 2025 « CCAS » est arrêté comme suit :

- En section d'exploitation les dépenses et les recettes s'élèvent à 15 350 €

Les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement sont ventilées entre les différents chapitres et articles budgétaires selon la répartition figurant en annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 27 juin 2025 et conformément à l'avis n°2025-0014 rendu le 12 juin 2025 par la chambre régionale des comptes Grand Est.

Pour copie conforme

Le Maire,
Martine HENRION





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 8 AVRIL 2025

<p><u>Date de convocation</u> 01/07/2025</p> <p><u>Date d'affichage</u> 01/07/2025</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 22 Présents : 14 Votants : 17</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Elisabeth WITTMER</p>	<p>L'an deux mille vingt, le huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Martine HENRION.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Martine CAVALLASCA, Mme Emilie DEMOULIN, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, M. Francis GRENIER, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Remy NOEL, M. Ghislain TASSIN, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme Sylvie BONALY, Mme Fabienne BRIAND, Mme Françoise LAVILLAT (procuration Mme GALLIMARD), M. Bertrand LEPOUTERE (procuration à M. Thierry MARCHAL), M. Philippe LOUIS, M. Aurélien PARISSE, M. Denis PICARD (procuration M. DESALME), Mme Amélie SAINTOT.</p>
--	--

Délibération
N°19-2025

DECISION MODIFICATIVE

Considérant l'arrêté préfectoral arrêtant la dissolution, en date du 1^{er} mars 2023, du Syndicat Intercommunautaire Scolaire du premier cycle de Nancy et fixant la répartition de la trésorerie suivant une clé de répartition,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'intégrer au chapitre 002 (excédent de fonctionnement reporté) du budget communal le montant de 14 497,25 € correspondant à la répartition de la trésorerie du Syndicat Intercommunautaire Scolaire du premier cycle de Nancy et propose de la répartir comme suit :

Dépenses		Recettes	
Article (Chapitre)	Montant	Article (Chapitre)	Montant
65748 (65) Subventions de fonctionnement	14 497,25 €	002 (002) Excédent de fonctionnement reporté	14 497,25 €

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- D'ACCEPTER d'apporter au Budget primitif 2025 les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus.
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer les actes correspondants au transfert de crédits.

Les membres du Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, décident et autorisent la décision modificative budgétaire.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Martine HENRION





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 juillet 2025

<p><u>Date de convocation</u> 01/07/2025</p> <p><u>Date d'affichage</u> 01/07/2025</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 22 Présents : 14 Votants : 17</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Elisabeth WITTMER</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Martine HENRION.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Martine CAVALLASCA, Mme Emilie DEMOULIN, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, M. Francis GRENIER, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Remy NOEL, M. Ghislain TASSIN, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme Sylvie BONALY, Mme Fabienne BRIAND, Mme Françoise LAVILLAT (procuration Mme GALLIMARD), M. Bertrand LEPOUTERE (procuration à M. Thierry MARCHAL), M. Philippe LOUIS, M. Aurélien PARISSÉ, M. Denis PICARD (procuration M. DESALME), Mme Amélie SAINTOT.</p>
--	---

Délibération
N°20-2025

SUBVENTION APRV

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Association Pour le Relais de Velaine pour l'année 2025.

Considérant et étant rappelé que la Commission Associations s'est réunie le 6 mars 2025 pour étudier les demandes et proposer une subvention de 300 euros à cette association.

Madame le Maire précise que si une association est en difficulté avant la fin de l'année, la municipalité interviendra pour lui venir en aide sur présentation des documents justificatifs.

Bernard BAGARD, Bruno MARTINELLI, Denis PICARD, Martine HENRION et Elisabeth WITTMER ne prennent pas part au vote étant adhérents de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ATTRIBUE une subvention de 300 euros à l'Association Pour le Relais de Velaine pour l'année 2025.

Pour copie conforme

Le Maire,
Martine HENRION



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 juillet 2025**

<p><u>Date de convocation</u> 01/07/2025</p> <p><u>Date d'affichage</u> 01/07/2025</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 22 Présents : 14 Votants : 17</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Elisabeth WITTMER</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Martine HENRION.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Martine CAVALLASCA, Mme Emilie DEMOULIN, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, M. Francis GRENIER, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Remy NOEL, M. Ghislain TASSIN, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme Sylvie BONALY, Mme Fabienne BRIAND, Mme Françoise LAVILLAT (procuration Mme GALLIMARD), M. Bertrand LEPOUTERE (procuration à M. Thierry MARCHAL), M. Philippe LOUIS, M. Aurélien PARISSÉ, M. Denis PICARD (procuration M. DESALME), Mme Amélie SAINTOT.</p>
--	---

Délibération
N°21-2025

**SUBVENTION A L'ASSOCIATION
SPORTIVE ET CULTURELLE**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Association Sportive et Culturelle pour l'année 2025.

Considérant et étant rappelé que la Commission Associations s'est réunie le 6 mars 2025 pour étudier les demandes et proposer une subvention de 2800 euros à cette association.

Madame le Maire précise que si une association est en difficulté avant la fin de l'année, la municipalité interviendra pour lui venir en aide sur présentation des documents justificatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ATTRIBUE une subvention de 2800 euros à l'Association Sportive et Culturelle pour l'année 2025.

Pour copie conforme

Le Maire,
Martine HENRION





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 juillet 2025

<p><u>Date de convocation</u> 01/07/2025</p> <p><u>Date d'affichage</u> 01/07/2025</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 22 Présents : 14 Votants : 17</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Elisabeth WITTMER</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Martine HENRION.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Martine CAVALLASCA, Mme Emilie DEMOULIN, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, M. Francis GRENIER, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Remy NOEL, M. Ghislain TASSIN, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme Sylvie BONALY, Mme Fabienne BRIAND, Mme Françoise LAVILLAT (procuration Mme GALLIMARD), M. Bertrand LEPOUTERE (procuration à M. Thierry MARCHAL), M. Philippe LOUIS, M. Aurélien PARISSÉ, M. Denis PICARD (procuration M. DESALME), Mme Amélie SAINTOT.</p>
--	---

Délibération
N°22-2025

SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE DE VELAINE-EN-HAYE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Association Sportive de Velaine-en-Haye pour l'année 2025.

Considérant et étant rappelé que la Commission Associations s'est réunie le 6 mars 2025 pour étudier les demandes et proposer une subvention de 2 800 euros à cette association.

Le Conseil Municipal souhaite que la subvention soit augmentée et il est proposé une subvention de 3 400 euros en précisant que si l'association est en difficulté avant la fin de l'année, la municipalité interviendra pour lui venir en aide sur présentation des documents justificatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ATTRIBUE une subvention de 3 400 euros à l'Association Sportive de Velaine-en-Haye pour l'année 2025.

Pour copie conforme

Le Maire,
Martine HENRION



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 juillet 2025**

<p><u>Date de convocation</u> 01/07/2025</p> <p><u>Date d'affichage</u> 01/07/2025</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 22 Présents : 14 Votants : 17</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Elisabeth WITTMER</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Martine HENRION.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Martine CAVALLASCA, Mme Emilie DEMOULIN, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, M. Francis GRENIER, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Remy NOEL, M. Ghislain TASSIN, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme Sylvie BONALY, Mme Fabienne BRIAND, Mme Françoise LAVILLAT (procuration Mme GALLIMARD), M. Bertrand LEPOUTERE (procuration à M. Thierry MARCHAL), M. Philippe LOUIS, M. Aurélien PARISSE, M. Denis PICARD (procuration M. DESALME), Mme Amélie SAINTOT.</p>
--	---

**Délibération
N°23-2025**

**SUBVENTION A L'ASSOCIATION
BOIS-DE-HAYE ANIMATIONS**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Association Bois-de-Haye Animations pour l'année 2025.

Considérant et étant rappelé que la Commission Associations s'est réunie le 6 mars 2025 pour étudier les demandes et proposer une subvention de 500 euros à cette association.

Madame le Maire précise que si une association est en difficulté avant la fin de l'année, la municipalité interviendra pour lui venir en aide sur présentation des documents justificatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS :

ATTRIBUE une subvention de 500 euros à l'Association Bois-de-Haye Animations pour l'année 2025.

Pour copie conforme

Le Maire,
Martine HENRION



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 juillet 2025**

<p><u>Date de convocation</u> 01/07/2025</p> <p><u>Date d'affichage</u> 01/07/2025</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 22 Présents : 14 Votants : 17</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Elisabeth WITTMER</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Martine HENRION.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Martine CAVALLASCA, Mme Emilie DEMOULIN, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, M. Francis GRENIER, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Remy NOEL, M. Ghislain TASSIN, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme Sylvie BONALY, Mme Fabienne BRIAND, Mme Françoise LAVILLAT (procuration Mme GALLIMARD), M. Bertrand LEPOUTERE (procuration à M. Thierry MARCHAL), M. Philippe LOUIS, M. Aurélien PARISSÉ, M. Denis PICARD (procuration M. DESALME), Mme Amélie SAINTOT.</p>
--	---

Délibération
N°24-2025

**SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES ANCIENS
COMBATANTS DE VELAIN-EN-HAYE**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Association des Anciens Combattants de Velaine-en-Haye pour l'année 2025.

Considérant et étant rappelé que la Commission Associations s'est réunie le 6 mars 2025 pour étudier les demandes et proposer une subvention de 1000 euros à cette association.

Madame le Maire précise que si une association est en difficulté avant la fin de l'année, la municipalité interviendra pour lui venir en aide sur présentation des documents justificatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 15 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE et 1 ABSTENTION :

ATTRIBUE une subvention de 1000 euros à l'Association des Anciens Combattants de Velaine-en-Haye pour l'année 2025.

Pour copie conforme
Le Maire,
Martine HENRION



EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 juillet 2025

<p><u>Date de convocation</u> 01/07/2025</p> <p><u>Date d'affichage</u> 01/07/2025</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 22 Présents : 14 Votants : 17</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Elisabeth WITTMER</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Martine HENRION.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Martine CAVALLASCA, Mme Emilie DEMOULIN, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, M. Francis GRENIER, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Remy NOEL, M. Ghislain TASSIN, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme Sylvie BONALY, Mme Fabienne BRIAND, Mme Françoise LAVILLAT (procuration Mme GALLIMARD), M. Bertrand LEPOUTERE (procuration à M. Thierry MARCHAL), M. Philippe LOUIS, M. Aurélien PARISSÉ, M. Denis PICARD (procuration M. DESALME), Mme Amélie SAINTOT.</p>
--	---

Délibération
N°25-2025

SUBVENTION A LA ZAC HERBUE CHALIN

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à la ZAC Herbue Chalin pour l'année 2025.

Considérant et étant rappelé que la Commission Associations s'est réunie le 6 mars 2025 pour étudier les demandes et proposer une subvention de 300 euros à cette association.

Madame le Maire précise que si une association est en difficulté avant la fin de l'année, la municipalité interviendra pour lui venir en aide sur présentation des documents justificatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 15 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE et 1 ABSTENTION :

ATTRIBUE une subvention de 300 euros à l'association de la ZAC Herbue Chalin pour l'année 2025.

Pour copie conforme

Le Maire,
Martine HENRION



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 juillet 2025**

<p><u>Date de convocation</u> 01/07/2025</p> <p><u>Date d'affichage</u> 01/07/2025</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 22 Présents : 14 Votants : 17</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Elisabeth WITTMER</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Martine HENRION.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Martine CAVALLASCA, Mme Emilie DEMOULIN, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, M. Francis GRENIER, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Remy NOEL, M. Ghislain TASSIN, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme Sylvie BONALY, Mme Fabienne BRIAND, Mme Françoise LAVILLAT (procuration Mme GALLIMARD), M. Bertrand LEPOUTERE (procuration à M. Thierry MARCHAL), M. Philippe LOUIS, M. Aurélien PARISSÉ, M. Denis PICARD (procuration M. DESALME), Mme Amélie SAINTOT.</p>
--	---

**Délibération
N°26-2025**

**SUBVENTION A L'AMICALE
DU PERSONNEL COMMUNAL**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Amicale du personnel communal pour l'année 2025.

Considérant et étant rappelé que la Commission Associations s'est réunie le 6 mars 2025 pour étudier les demandes et proposer une subvention de 2300 euros à cette association.

Madame le Maire précise que si une association est en difficulté avant la fin de l'année, la municipalité interviendra pour lui venir en aide sur présentation des documents justificatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ATTRIBUE une subvention de 2300 euros à l'Amicale du personnel communal pour l'année 2025.

Pour copie conforme

Le Maire,
Martine HENRION



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 juillet 2025**

<p><u>Date de convocation</u> 01/07/2025</p> <p><u>Date d'affichage</u> 01/07/2025</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 22 Présents : 14 Votants : 17</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Elisabeth WITTMER</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Martine HENRION.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Martine CAVALLASCA, Mme Emilie DEMOULIN, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, M. Francis GRENIER, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Remy NOEL, M. Ghislain TASSIN, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme Sylvie BONALY, Mme Fabienne BRIAND, Mme Françoise LAVILLAT (procuration Mme GALLIMARD), M. Bertrand LEPOUTERE (procuration à M. Thierry MARCHAL), M. Philippe LOUIS, M. Aurélien PARISSÉ, M. Denis PICARD (procuration M. DESALME), Mme Amélie SAINTOT.</p>
--	---

Délibération
N°27-2025

**SUBVENTION A L'ASSOCIATION
UNE OASIS, UNE ECOLE**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Association Une Oasis, Une Ecole pour l'année 2025.

Considérant et étant rappelé que la Commission Associations s'est réunie le 6 mars 2025 pour étudier les demandes et proposer une subvention de 100 euros à cette association.

Madame le Maire précise que si une association est en difficulté avant la fin de l'année, la municipalité interviendra pour lui venir en aide sur présentation des documents justificatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ATTRIBUE une subvention de 100 euros à l'Association Une Oasis, Une Ecole pour l'année 2025.

Pour copie conforme

Le Maire,
Martine HENRION





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 juillet 2025

<p><u>Date de convocation</u> 01/07/2025</p> <p><u>Date d'affichage</u> 01/07/2025</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 22 Présents : 14 Votants : 17</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Elisabeth WITTMER</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Martine HENRION.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Martine CAVALLASCA, Mme Emilie DEMOULIN, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, M. Francis GRENIER, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Remy NOEL, M. Ghislain TASSIN, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme Sylvie BONALY, Mme Fabienne BRIAND, Mme Françoise LAVILLAT (procuration Mme GALLIMARD), M. Bertrand LEPOUTERE (procuration à M. Thierry MARCHAL), M. Philippe LOUIS, M. Aurélien PARISSÉ, M. Denis PICARD (procuration M. DESALME), Mme Amélie SAINTOT.</p>
--	---

Délibération
N°28-2025

SUBVENTION A L'ASSOCIATION FOYER RURAL DE SEXEY-LES-BOIS

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Association Foyer Rural de Sexey-les-Bois pour l'année 2025.

Considérant et étant rappelé que la Commission Associations s'est réunie le 6 mars 2025 pour étudier les demandes et proposer une subvention de 2 850 euros à cette association.

Madame le Maire précise que si une association est en difficulté avant la fin de l'année, la municipalité interviendra pour lui venir en aide sur présentation des documents justificatifs.

Rémy NOEL, Etienne DESALME, Thierry MARCHAL ne prennent pas part au vote étant adhérents à l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ATTRIBUE une subvention de 2 850 euros à l'Association Foyer Rural de Sexey-les-Bois pour l'année 2025.

Pour copie conforme

Le Maire,
Martine HENRION



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 juillet 2025**

<p><u>Date de convocation</u> 01/07/2025</p> <p><u>Date d'affichage</u> 01/07/2025</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 22 Présents : 14 Votants : 17</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Elisabeth WITTMER</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Martine HENRION.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Martine CAVALLASCA, Mme Emilie DEMOULIN, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, M. Francis GRENIER, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Remy NOEL, M. Ghislain TASSIN, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme Sylvie BONALY, Mme Fabienne BRIAND, Mme Françoise LAVILLAT (procuration Mme GALLIMARD), M. Bertrand LEPOUTERE (procuration à M. Thierry MARCHAL), M. Philippe LOUIS, M. Aurélien PARISSE, M. Denis PICARD (procuration M. DESALME), Mme Amélie SAINTOT.</p>
--	---

Délibération
N°29-2025

**SUBVENTION A L'ASSOCIATION TRISOMIE 21
MEURTHE-ET-MOSELLE**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Association Trisomie 21 Meurthe-et-Moselle pour l'année 2025.

Considérant et étant rappelé que la Commission Associations s'est réunie le 6 mars 2025 pour étudier les demandes et proposer une subvention de 100 euros à cette association.

Madame le Maire précise que si une association est en difficulté avant la fin de l'année, la municipalité interviendra pour lui venir en aide sur présentation des documents justificatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ATTRIBUE une subvention de 100 euros à l'Association Trisomie 21 Meurthe-et-Moselle pour l'année 2025.

Pour copie conforme

Le Maire,
Martine HENRION



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 juillet 2025**

<p><u>Date de convocation</u> 01/07/2025</p> <p><u>Date d'affichage</u> 01/07/2025</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 22 Présents : 14 Votants : 17</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Elisabeth WITTMER</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Martine HENRION.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Martine CAVALLASCA, Mme Emilie DEMOULIN, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, M. Francis GRENIER, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Remy NOEL, M. Ghislain TASSIN, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme Sylvie BONALY, Mme Fabienne BRIAND, Mme Françoise LAVILLAT (procuration Mme GALLIMARD), M. Bertrand LEPOUTERE (procuration à M. Thierry MARCHAL), M. Philippe LOUIS, M. Aurélien PARISSÉ, M. Denis PICARD (procuration M. DESALME), Mme Amélie SAINTOT.</p>
--	---

Délibération
N°30-2025

SUBVENTION A L'INSTITUTION SAINT-CAMILLE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Institution Saint-Camille pour l'année 2025.

Considérant et étant rappelé que la Commission Associations s'est réunie le 6 mars 2025 pour étudier les demandes et proposer une subvention de 500 euros à cette association.

Madame le Maire précise que si une association est en difficulté avant la fin de l'année, la municipalité interviendra pour lui venir en aide sur présentation des documents justificatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ATTRIBUE une subvention de 500 euros à l'Institution Saint-Camille pour l'année 2025.

Pour copie conforme

Le Maire,
Martine HENRION



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 juillet 2025**

<p><u>Date de convocation</u> 01/07/2025</p> <p><u>Date d'affichage</u> 01/07/2025</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 22 Présents : 14 Votants : 17</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Elisabeth WITTMER</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Martine HENRION.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Martine CAVALLASCA, Mme Emilie DEMOULIN, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, M. Francis GRENIER, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Remy NOEL, M. Ghislain TASSIN, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme Sylvie BONALY, Mme Fabienne BRIAND, Mme Françoise LAVILLAT (procuration Mme GALLIMARD), M. Bertrand LEPOUTERE (procuration à M. Thierry MARCHAL), M. Philippe LOUIS, M. Aurélien PARISSSE, M. Denis PICARD (procuration M. DESALME), Mme Amélie SAINTOT.</p>
--	--

**Délibération
N°31-2025**

SUBVENTION ASP FORET DE HAYE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Association ASP Forêt de Haye pour l'année 2025.

Considérant et étant rappelé que la Commission Associations s'est réunie le 6 mars 2025.

Bernard BAGARD ne prend pas part au vote étant membre de l'association.

Madame le Maire précise que si une association est en difficulté avant la fin de l'année, la municipalité interviendra pour lui venir en aide sur présentation des documents justificatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 15 VOIX POUR, 1 ABSENTATION :

ATTRIBUE une subvention de 300 euros à l'Association ASP Forêt de Haye pour l'année 2025.

Pour copie conforme

Le Maire,
Martine HENRION

